

Montréal, le 3 août 2021

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Franklin Gertler  
Franklin Gertler Étude légale  
507 Place d'Armes, suite 1701  
Montréal (Québec) H2Y 2W8

M<sup>es</sup> Hugo Sigouin-Plasse et Philip Thibodeau  
Affaires réglementaires et réclamations  
Énergir  
1717, rue du Havre  
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Objet : Demande de révision du ROEE de la décision D-2021-072 rendue dans  
le dossier R-4150-2021  
Dossier de la Régie : R-4163-2021**

---

Maîtres,

La Régie de l'énergie (la Régie) vous confirme qu'elle tiendra une audience dans le dossier mentionné en objet **le 19 octobre 2021, à compter de 9h30 et, au besoin, le 20 octobre 2021** par visioconférence, via la plate-forme Teams. Les coordonnées de connexion vous seront fournies en temps opportun.

La Régie procédera à l'examen de la demande en deux étapes.

La présente convocation vise l'audition sur l'ouverture du recours en révision. Pour ce faire, la Régie entendra les participants, en droit, sur la demande du ROEE de révocation de la décision D-2021-072 ainsi que sur la détermination d'un mode procédural pour l'examen de la demande au fond, le cas échéant.

Par conséquent, la Régie demande au ROEE de lui faire parvenir son plan d'argumentation et ses autorités **au plus tard le 24 septembre 2021, à 12 h**. La Régie demande à Énergir de lui faire parvenir son plan d'argumentation et ses autorités **au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2021, à 12 h**.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

**(S) Natalia Lis**  
*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
NL/ml